



Bourges, le 24 août 2017.

A Monsieur le Président du  
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher.

Objet : Préavis de grève pour le 12 septembre 2017.

*Monsieur le Président,*

*La Coordination CGT des Services Publics appelle l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale à cesser le travail pour :*

- \_ une augmentation réelle des salaires et des pensions de retraite.*
- \_ le respect de la liberté d'expression des salariés.*
- \_ la réponse aux besoins des usagers par de nouvelles embauches et le remplacement systématique des agents partant à la retraite.*
- \_ l'abrogation du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, qui asservi l'agent.*
- \_ la diminution de la pénibilité par l'amélioration des conditions de travail tant matérielles que morale.*

*Aussi, conformément à l'article 10 de la loi 83.634 du 13 juillet 1983, la Coordination Syndicale Départementale CGT du Cher vous informe qu'elle pose un préavis de grève valable le 12 septembre 2017.*

*Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de toutes les collectivités territoriales du Cher (mairies, communautés de communes, etc..). Chaque jour l'arrêt de travail pourra être d'une heure ou plus, une demi-journée et pouvant aller jusqu'à 24 heures, pour chaque jour de grève effectué par un agent de la Fonction Publique Territoriale du Cher.*

*Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre sincère respect.*

*Pour la coordination  
Le Secrétaire Général  
Nicolas LEPAIN*